

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024
À 19H30**

POINT n°XIV

Objet : Approbation du schéma directeur cyclable communal

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.
L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 22/03/2024
par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.*

Etaient présents :

C.BUHOT – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET –
C.HOURIEZ – JP.FONCEL – C.CLEMENT COURDIER – D.BURNEL (à partir de 20h07) – E.MARTIN
– J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSSE – C.CHAUVIERRE –
S.LEGRAND – L.DESCOLAS.

Représentés :

T.LEPOULTIER par T.MARNET	C.SARNIGUET par E. LE LANDAIS
G.ROUBION par A.GUILLOUX	C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE
E.LANDA par V.DEZ	L.CUIR par B.BONNAIN
M.D.DELODDERE par P.EGEE	T.LHUILLIER par C.CLEMENT COURDIER
C.LEPRETRE par S.ROUET	C.VARLET par C.HOURIEZ

Absent : D.BURNEL (jusqu'à 20h07)

Monsieur Jean-Paul FONCEL est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2022.03.18 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse en sa séance du 22 mars 2022 approuvant le schéma directeur cyclable de la CCHVC,

Considérant la nécessité d'établir un schéma directeur cyclable communal afin de favoriser le développement de l'utilisation des modes de déplacement doux notamment le vélo sur la commune,

Considérant les présentations du schéma directeur cyclable communal en commission Transition Écologique et Énergétique du 1^{er} mars 2021 et en commission éco territoire le 25 mars 2024,

Entendu l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

Décide à la majorité.

De prendre acte du schéma directeur cyclable de la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse adopté le 22 mars 2022,

D'approuver le schéma directeur cyclable communal,

VOTE : 28 POUR – 1 ABSTENTION (H.BATT-FRAYSSSE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 4 avril Deux Mil Vingt Quatre

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi

En Sous-Préfecture, le - 5 AVR. 2024

Et de la publication, le - 5 AVR. 2024



Christophe BUHOT
Maire

Christophe BUHOT
Maire

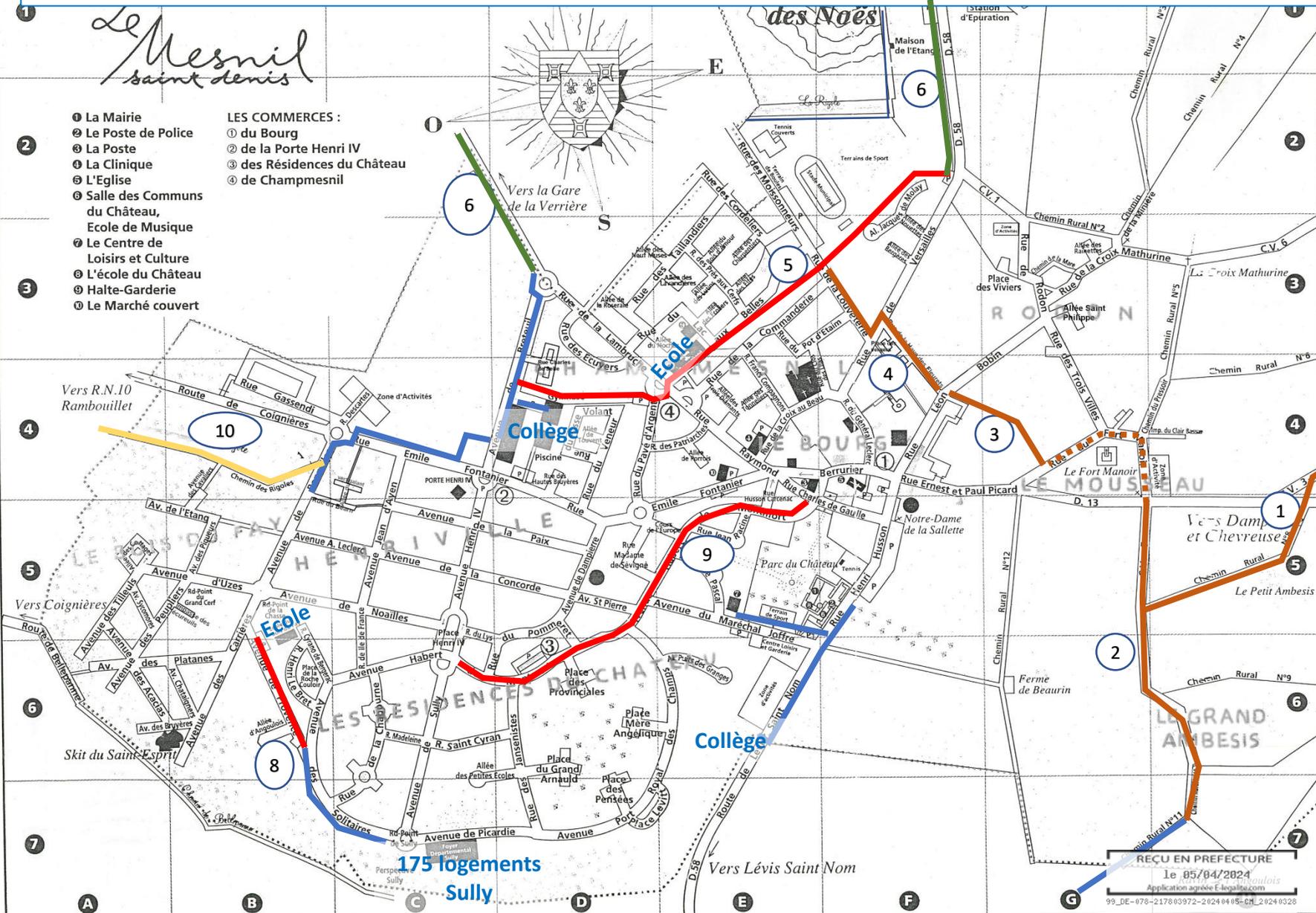
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Schéma directeur cyclable communal en liaison avec la CCHVC et le Département des Yvelines



- La Mairie**
- ② Le Poste de Police
 - ③ La Poste
 - ④ La Clinique
 - ⑤ L'Eglise
 - ⑥ Salle des Communs du Château, Ecole de Musique
 - ⑦ Le Centre de Loisirs et Culture
 - ⑧ L'école du Château
 - ⑨ Halte-Garderie
 - ⑩ Le Marché couvert
- LES COMMERCES :**
- ① du Bourg
 - ② de la Porte Henri IV
 - ③ des Résidences du Château
 - ④ de Champmesnil

- 1 : Fin VC en provenance de La Brosse => Grand Ambésys (CCHVC)
- 2 : Grand Ambésys (CCHVC)
- 3 : Le Mousseau => Rue Léon Bobin (CCHVC)
- 4 : Rue Léon Bobin => Coulée verte (CCHVC)
- 5 : Coulée Verte
- 6 : Avenue de Versailles => rond-point des libertés (CD78)
- 7 : Champmesnil => Gare de la Verrière (CD78)
- 8 : Rond point de Sully => Ecoles du BDF
- 9 : Avenue Habert de Montmort : Aménagement avec les riverains
- 10 : Rigole vers Coignièrès

- Pistes existantes
- Projet Commune
- Projet CCHVC
- Projet Département des Yvelines
- En lien avec le SMAGER

REÇU EN PREFECTURE
 le 05/04/2024
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-078-217803972-2024.04.05-CH_2024.0328